

**Convention de partenariat entre Bordeaux Métropole et le CCAS de la Ville de  
Bordeaux**  
**pour l'implantation d'une Maison France Services au sein de la Maison du Projet Joliot  
Curie**

Entre :

**Bordeaux Métropole**

dont le siège social est situé Esplanade Charles de Gaulle – 33045 Bordeaux cedex,  
Représentée par sa Présidente, Madame Christine BOST, dûment habilitée aux fins des  
présentes par la délibération n° 2024/... du Conseil du 6 décembre 2024.

Ci-après dénommée "Bordeaux Métropole",

Et :

**Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Bordeaux,**  
représenté par Madame Harmonie LECERF MEUNIER, dûment habilité aux fins des  
présentes par délibération n°2020-58 arrêté 2020-59 du Conseil d'administration,

Ci-après dénommé "CCAS de Bordeaux".

## **PRÉAMBULE**

---

CDC Habitat social est propriétaire d'un local situé rue du Professeur Calmette, 33100 Bordeaux Benauges, mis à disposition de Bordeaux métropole pour les besoins de la Maison du Projet Joliot-Curie.

La Maison du Projet Joliot Curie est une structure de proximité destinée aux habitants du secteur couvert par le projet de renouvellement urbain intercommunal Joliot Curie. Elle leur dispense de l'information pour accompagner les opérations de renouvellement urbain. Elle offre également un espace dédié aux permanences des partenaires et permet des rencontres collectives.

La présente convention a pour objet d'encadrer le partenariat entre Bordeaux Métropole et le CCAS de Bordeaux quant au partage de ces locaux pour les besoins de la Maison France Services.

Le CCAS de Bordeaux souhaite en effet développer une Maison France Services au sein du quartier de la Benauges.

Conformément au label octroyé par l'Etat, les Maisons France Services visent à renforcer l'accessibilité des services publics au travers d'accueils physiques polyvalents. Elles ont pour objectif de simplifier des démarches administratives par le regroupement en un même lieu de différents services et opérateurs.

La Maison France Services Benauges sera gérée par le CCAS de Bordeaux. Elle a pour mission :

- l'accueil, l'information et l'orientation du public,
- l'accompagnement des usagers dans leurs démarches administratives,

- l'accompagnement des usagers à l'utilisation des services en ligne des opérateurs partenaires,
- la mise en relation des usagers avec les opérateurs partenaires
- l'identification des situations individuelles qui nécessitent d'être portées à la connaissance des opérateurs partenaires.

En outre, les partenaires présents au sein de la Maison France Services et de la Maison du Projet Joliot Curie travailleront ensemble afin d'optimiser leur offre de services et mieux orienter leurs publics vers les partenaires présents sur site ou vers d'autres partenaires du territoire, selon les besoins repérés.

Des aménagements intérieurs sont prévus afin d'optimiser les locaux et permettre une bonne coexistence des usages de la Maison France Services et de la Maison du Projet Joliot Curie. Ces travaux ont fait l'objet d'un accord préalable de la part du propriétaire, CDC Habitat social.

**Ceci exposé, il est convenu ce qui suit :**

### **Article 1 : Objet de la Convention**

La présente convention a pour objet de préciser le partenariat entre Bordeaux métropole et la ville de Bordeaux pour l'usage des locaux situés rue du Professeur Calmette, 33100 Bordeaux Benauges, appartenant à CDC Habitat social et mis à disposition de Bordeaux métropole par la convention ci-annexée.

### **Article 2 : Description des biens partagés**

Bordeaux Métropole et le CCAS de Bordeaux conviennent de partager les locaux mentionnés ci-dessous pour une utilisation dans le cadre des activités de la Maison du Projet Urbain Joliot Curie et de la Maison France Services Benauges.

Au sein d'un local d'environ 200 m<sup>2</sup> situés rue du Professeur Calmette, 33100 Bordeaux Benauges :

- un espace d'accueil ;
- une salle d'attente partagée ;
- 2 salles de réunion partagées dont une pour l'espace numérique ;
- 1 local de rangement partagé ;
- des sanitaires partagés ;
- l'accès à internet via le réseau et le wifi partagés.

### **Article 3 : Utilisation des locaux**

Les locaux partagés avec le CCAS de Bordeaux par Bordeaux Métropole seront exclusivement utilisés pour les besoins de la Maison France Services, sous la gestion du CCAS de Bordeaux. Ils permettront d'accueillir le personnel, les collaborateurs, les partenaires et le public de la Maison France Services Benauges. Toute autre utilisation devra faire l'objet d'un accord préalable écrit entre les parties.

#### **Article 4 : Durée de la Convention**

Les locaux concernés par la présente convention, appartenant au bailleur CDC Habitat social, sont voués à être démolis dans le cadre du projet de renouvellement urbain Joliot Curie. Ainsi, la convention de mise à disposition entre CDC habitat social et Bordeaux métropole ci-annexée prend fin de manière irrévocable à l'obtention par CDC habitat social du permis de démolir. Un déménagement de la maison du projet est prévu dans l'ancien collège Jacques Ellul, à la suite de travaux préalables qui doivent être effectués dans ce bâtiment.

Dans ce contexte, la présente convention est conclue pour une durée d'un (1) an, à compter de la date de signature par l'ensemble des parties. Elle est renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une des parties moyennant un préavis de trois (3) mois.

Elle prend fin, de manière irrévocable, à la plus proche des deux dates suivantes : dès le déménagement de la Maison du Projet Joliot Curie dans l'ancien collège Jacques Ellul ou au terme de la convention d'occupation liant CDC habitat social et Bordeaux métropole pour le local situé rue du Professeur Calmette.

#### **Article 5 : Loyer et Charges**

La convention ne donne pas lieu à redevance.

Le CCAS de Bordeaux réglera la moitié des frais liés aux prestations de nettoyage qui sont assurées via un marché passé par Bordeaux Métropole, sur présentation par Bordeaux Métropole d'un titre de recette trimestriel correspondant à 50% du montant des factures TTC réglées par Bordeaux Métropole au titre du trimestre écoulé.

#### **Article 6 : Frais liés aux travaux intérieurs et à la signalétique**

Le CCAS de Bordeaux prend à sa charge les frais liés aux travaux intérieurs nécessaires à l'installation de la Maison France Services au sein des locaux de la Maison du projet urbain Joliot Curie selon les plans ci-annexés. Le CCAS de Bordeaux finance également la mise en place de la signalétique propre à la Maison France Services.

#### **Article 7 : Entretien et maintenance**

Le CCAS de Bordeaux sera coresponsable de l'entretien courant des locaux mis à disposition. Toute réparation ou maintenance nécessitant des travaux importants restent soumises au cadre de la convention de mise à disposition qui lie CDC Habitat et Bordeaux Métropole.

#### **Article 8 : Assurances**

Les locaux précités sont assurés pour les risques liés à leur utilisation par Bordeaux Métropole. Le CCAS de Bordeaux souscrit également sa propre assurance.

#### **Article 9 : Responsabilité**

Les parties s'engagent à coopérer et à assumer leurs responsabilités respectives dans le cadre de l'utilisation des locaux.

## **Article 10 : Résiliation**

La présente convention peut être résiliée par l'une des parties en cas de manquement grave aux obligations prévues par la convention, après mise en demeure restée sans effet pendant un délai de deux (2) mois.

## **Article 11 : Litiges**

Tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention sera de la compétence des tribunaux de Bordeaux.

## **Article 12 : Dispositions diverses**

Toute modification de la présente convention devra faire l'objet d'un avenant signé par l'ensemble des parties.

## **Article 13 : Documents annexés à la présente convention**

- Schéma de fonctionnement des locaux partagés ;
- Description des travaux d'aménagements intérieurs prévus pour l'implantation de la Maison France Services ;
- Convention de mise à disposition entre CDC Habitat social et Bordeaux métropole.

Fait à BORDEAUX, en deux exemplaires originaux, le.

Pour Bordeaux Métropole,

Pour le CCAS de Bordeaux

La Présidente,  
Christine BOST

Harmonie LECERF MEUNIER  
Adjointe au Maire en charge de  
l'accès aux droits, des solidarités et  
des séniors,  
Vice-présidente du CCAS